

Image not found or type unknown



Puis je casser (rompre) mon cdd ???

Par **hello**, le **11/09/2008** à **14:11**

BONJOUR rnactuellement je travaille dans un hypermarche depuis maintenat une semaine mais l'ambiance ne me convient pas du tout pour l'instant je n'ai toujours pas signer mon contrat qui est un cdd d'apres le directeur .rnrnje souhaiterais savoir si je peut partir meme ayant signer le contrat car je n'ai pas envie d'etre obliger de travailler dans cet hypermarche durant 6mois avec des personnes comme celles avec qui je travaille actuellement ...rnrnrnpourriez vous maider svp